



1, rue du Général Leclerc
77400 POMPONNE
Tél. : 01 60 07 78 22
mairie@pomponne.org

Conseil Municipal Du 21 septembre 2023

L'an deux mil vingt trois, le vingt-et-un septembre à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune de Pomponne, s'est réuni, au lieu ordinaire de ses séances, salle Simon Arnould, sous la présidence de Monsieur Arnaud BRUNET, Maire

Membres en exercice : 27
Date convocation : 12 septembre 2023
Présents : 16
Votants : 24

ETAIENT PRESENTS :

Arnaud BRUNET, Maire
Catherine BARBERO, Laurence AUDIBERT, Marie-Agnès DESCoux, Ngoc Loi TRAN, Fanny BILLY, Adjoints
Sandrine MARTINS, Isabelle JODIN, Charlotte LE MAITOUR, Isabelle DUPRÉ, Brigitte FOULON, Mildred PUISSANT, Hervé GUISE, Jean-Marc LONGEQUEUE, Magali BOUARFE, Christophe PRUDHOMME, Conseillers Municipaux

ETAIENT ABSENTS REPRÉSENTÉS :

Claude SCHAEFFER a donné pouvoir à Laurence AUDIBERT
Fabrice BUSSY a donné pouvoir à Sandrine MARTINS
Jean-Marc SIOZAC a donné pouvoir à Arnaud BRUNET
Christophe LASSERRE a donné pouvoir à Isabelle DUPRÉ
Jean BÉDU a donné pouvoir à Hervé GUISE
Arnaud SCHMITT a donné pouvoir à Magali BOUARFE
Nathalie BEELS a donné pouvoir à Jean-Marc LONGEQUEUE
Dominique FRANÇOISE a donné pouvoir à Christophe PRUDHOMME

ETAIT ABSENT EXCUSÉ :

Patrick MICHEL, William NETO DE JESUS, Mapril BATISTA

Conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il a été procédé à la nomination d'un secrétaire de séance pris au sein du Conseil, Laurence AUDIBERT a été désignée pour remplir cette fonction qu'elle a acceptée.

DELIBERATION N° 2023-40 : INTERVENTION AUPRES D'ICF HABITAT – Problématique de stationnement engendré par le projet de résidentialisation

VU la Loi n° 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des communes,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

CONSIDERANT que le projet de résidentialisation présenté par ICF HABITAT pour la Résidence « La Coudraie / Luzancy », présente un déficit de places de stationnement aériennes et risque d'aggraver les difficultés des habitants de la résidence ainsi que des riverains alentours,

ENTENDU l'exposé de Monsieur le Maire,

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après en avoir délibéré,

Par 16 voix pour, et 8 abstentions (M. BEDU, M. GUISE, M. SCHMITT, Mme BEELS, M. LONGEQUEUE, Mme BOUARFE, Mme FRANÇOISE et M. PRUDHOMME)

AUTORISE le Maire à intervenir au nom de la commune de Pomponne auprès d'ICF HABITAT,

DEMANDE une nouvelle étude du besoin en stationnement afin d'adapter l'offre à la demande,

DEMANDE le maintien du même volume de stationnement qu'actuellement,

DEMANDE la mise en place de moyens de prévention et de sécurisation des parties devenues privées et qui ne relèveraient plus de la compétence de sécurité locale du Maire.

Ainsi fait et délibéré les jours mois et an susdits et ont signé les membres présents.

A Pomponne, le 21 septembre 2023

Extrait certifié conforme au registre des délibérations.

*Certifié exécutoire compte tenu de la
transmission en sous-préfecture de
Torcy le
et de la publication, le*

Le Maire
A. BRUNET



Le Maire,

Arnaud BRUNET